

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	15

Séance du 16 mai 2023

Date de la convocation
11 mai 2023

Date de la séance
16 mai 2023

N°2023_05_01

Actualisation du protocole d'accord "Les Amis des Bêtes"

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Damien GOULARD par Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L. 211-22,

VU la délibération n° 2018-07-04 du 6 juillet 2018, relative à la convention avec l'association « Les Amis des Bêtes » concernant les chiens errants,

VU l'arrêté du maire n° 43/2018 du 19 juillet 2018 relatif à la circulation et à la divagation des chiens,

VU le protocole d'accord signé le 10 juillet 2018, par Madame Rolande BOYARD, Présidente de l'association « Les Amis des Bêtes », et Madame Catherine MALAISÉ, Maire de PROUILLY,

CONSIDÉRANT que l'association « Les Amis des Bêtes » a transmis un nouveau protocole d'accord à la commune, modifiant le montant de la participation unique forfaitaire annuelle,

CONSIDÉRANT que la proposition des élus, suite à la réunion des adjoints du 13 avril 2023, de signer ce nouveau protocole d'accord,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation unique forfaitaire annuelle de 0,30 € multiplié par le nombre d'habitant, soit un total de 166,50 € pour l'année 2023.

AUTORISE le Maire à signer le nouveau protocole d'accord avec l'association « Les Amis des Bêtes ».

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 051-215104159-20230516-2023_05_01-DE

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2023 051-215104159-20230516-2023_05_01-DE